

ment la Société du crédit agricole. Ils se demandent si la Société du crédit agricole est vraiment utile, et c'est la première question que je vous pose.

La deuxième question va dans le même sens. Dans toute localité agricole, des sommes considérables devraient être mises à la disposition des agriculteurs. Cet argent provient des agriculteurs à la retraite, surtout ceux qui vivent dans les localités agricoles. Malheureusement, de nos jours, la situation économique et l'avenir de l'agriculture inquiètent tellement les agriculteurs à la retraite que ceux-ci préfèrent investir la plus grande partie de leur argent à l'étranger. Cela est directement attribuable au manque de détermination de la part des ministres des Finances qui se sont succédé au cours des 10 ou 20 dernières années et qui ont refusé de résorber le déficit et de rétablir au Canada un climat propice à l'essor économique.

Je voudrais vous demander si vous croyez qu'il serait sage de se débarrasser du crédit agricole, d'utiliser les sommes prévues à cette fin pour équilibrer le budget et de créer une atmosphère plus saine où les investisseurs privés pourraient consentir des prêts aux agriculteurs?

Le vice-président: Dois-je comprendre que le député de Végréville pose la question à la présidence? Je rappelle aux députés qu'ils peuvent dire «vous» lorsqu'ils s'adressent à la présidence, mais qu'ils doivent utiliser la troisième personne du singulier lorsqu'ils parlent d'un de leurs collègues.

M. Shepherd: Je remercie beaucoup le député de poser la question. Le député demande si l'on a toujours besoin au Canada de la Société du crédit agricole. Et je répondrai que oui, très certainement. Quant aux mesures proposées pour redonner confiance dans notre économie, nous y recourons aussi de façon constructive.

Le problème avec le financement agricole, je le répète, c'est qu'il faut du capital à long terme et, en général, nos marchés de capitaux ne l'offrent toujours pas. En fait, le problème s'étend même aujourd'hui aux prêts hypothécaires. Je me souviens parfaitement du temps où tout le monde avait une hypothèque de cinq ans. Aujourd'hui, les gens doivent jongler avec des hypothèques de deux ou de trois ans. On se heurte à cet autre problème au Canada lorsqu'on a besoin d'un prêt hypothécaire pour acheter une maison.

• (1730)

Aux États-Unis, on peut avoir une hypothèque de 30 ans. Au Canada, on peut tout au plus avoir une hypothèque de cinq ans. Le dilemme semble venir de nos marchés de capitaux. Ils ne sont pas assez importants ni assez forts pour régler ce problème.

On peut établir un parallèle avec la Banque fédérale de développement. Quoi qu'on en dise—et sa gestion est aussi exigeante que celle de toutes les autres—cette banque a réussi en général à satisfaire le besoin de capital à long terme. Certes, si le secteur privé voulait s'en occuper, nous aurions tous lieu de nous en réjouir. Le fait est qu'il n'est pas prêt à prendre ce risque.

Initiatives ministérielles

Pour répondre plus précisément à la question du député, je dirai que la Société du crédit agricole est toujours utile. Peut-être devrait-elle ouvrir plus grand ses portes. Quand à investir à l'étranger, les agriculteurs de ma région ne peuvent pas se permettre ce luxe. Il faut croire que la région du député reçoit trop de subventions si les agriculteurs peuvent là-bas se permettre ce luxe.

Ils pourraient investir dans une société du genre de la Société du crédit agricole. C'est une possibilité. Peut-être pourrait-on se décider à la privatiser en partie. Tout le monde veut régler le problème du financement à long terme des agriculteurs.

[Français]

M. Jean Landry (Lotbinière, B.Q.): Monsieur le Président, mon intervention portera sur le projet de loi C-49, Loi modifiant le ministère de l'Agriculture.

Que le ministère de l'Agriculture devienne le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, on peut le comprendre. Il va de soi que l'avenir économique du secteur agricole passe non seulement par l'aide gouvernementale, mais également par le développement et la transformation, la commercialisation et la distribution. Sur ce dernier point, la distribution, je me pose des questions. Je me pose des questions aussi sur les chevauchements. Les transformateurs du secteur agroalimentaire font connaître fréquemment les difficultés qu'ils rencontrent concernant la distribution de leurs produits.

Comment penser développer le secteur agroalimentaire avec succès si les lacunes du secteur de la distribution ne sont pas enrayerées?

Prenons l'exemple des fromages fins où la distribution de ces produits s'avère difficile. Ce petit marché pourrait être rentable, mais les coûts de transport et les coûts d'emplacement dans les marchés sont exorbitants. Pourtant, une concertation entre les entreprises pourrait être une solution. Présentement, il existe un monopole de la distribution dont les transformateurs sont victimes. L'exemple au Québec de la Table de concertation sur l'exportation pourrait s'appliquer alors que les entreprises se sont regroupées pour le transport des denrées sur les autres marchés. Le gouvernement a comme responsabilité de procurer plus d'informations sur ces marchés. Il y a d'ailleurs matière à amélioration de sa part à ce sujet.

Une telle concertation doit être encouragée chez les grossistes. Ces derniers ont de la difficulté à concurrencer les grossistes américains qui ont leur entrée avec des privilèges dans les filiales américaines sur certains marchés implantés ici. Ces filiales ont déjà leurs fournisseurs qui offrent des produits américains à meilleur marché, d'où l'importance pour nos grossistes de se regrouper pour contrer ces Américains qui possèdent un net avantage.

Les producteurs ne bénéficient pas d'un rapport de force dans le secteur de la distribution. Ils doivent donc créer une concertation au niveau du transport afin de devenir plus compétitifs. Cette concertation entre les producteurs, les transformateurs, et bien sûr, le gouvernement, ne doit pas se faire au détriment des producteurs dans le contexte de la fixation des prix.